

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022
n° DEL-2022-81

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 21/11/2022
ID : 049-200082550-20221117-DEL_2022_81-DE

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

Étaient présents : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Yann LHUMEAU ; ; Emmanuel BOUTILLIER ; Serge MÉDINA.

Représentés ayant donné pouvoir : Pascale PATEAU, pouvoir donné à Franck POQUIN, Nathalie BENAITEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ;

Absents : Béatrice VALIN, Laëtitia DETROY HARDY, Pierrick CAPELLE, Mikaël BOISSEAU, Delphine BACHELÉ ;

Secrétaire de séance : Annie-Claude BESSON ;

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – AVENANT 2022

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle LEGENTIL, conseillère déléguée à la petite enfance et à la jeunesse

EXPOSÉ

La commune exerce sa compétence de clause générale, à l'exception des compétences transférées au SIRSG.

En matière d'action sociale, la commune a transféré au SIRSG, les compétences :

Animation sociale globale du territoire ;

Coordination enfance jeunesse dont la gestion du contrat enfance jeunesse ;

En matière de petite-enfance : mise en place et gestion d'un Relais Petite-Enfance (ex-RAM), et construction, gestion et entretien de structures d'accueil de la petite-enfance.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat et de coopération signée entre la collectivité et la Caf, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire ;

La communauté de communes (CCLLA) et le SIRSG ont signé la CTG 2020-2024 avec la CAF de Maine-et-Loire ;

Le périmètre de la CTG comprend les 19 communes adhérentes à la communauté de communes, auxquelles s'ajoutent les 4 communes adhérentes au SIRSG et à Angers Loire Métropole : Béhuard, Savennières, St Martin du Fouilloux, et St Léger de Linières ;

La commune, au 31/12/2022, ne bénéficiera plus de financement CEJ ;

Les gestionnaires d'équipements d'accueil de mineurs (petite-enfance et enfance jeunesse) et de toute autre action éligible au dispositif, pourront à compter du 01/01/2023, bénéficier du « bonus territoire » CAF ;

Le bonus territoire sera versé aux gestionnaires ;

Le bénéfice du bonus territoire est conditionné à la signature d'une CTG sur le territoire de compétence ;

La signature de l'avenant CTG 2022, vaut adhésion à la CTG 2020-2024 ;

Ainsi, il est proposé d'autoriser la signature l'avenant CTG 2022, permettant à la commune d'intégrer la CTG du territoire, et aux gestionnaires de bénéficier des nouveaux financements CAF.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal approuve la signature de l'avenant à la Convention Territoriale Globale.

La secrétaire de séance

Annie-Claude BESSON



Pour extrait certifié conforme,
le Maire

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 21/11/2022

SLOW

ID : 049-200082550-20221117-DEL_2022_81-DE